

MAIRIE DE MALAFRETAZ

2024-28

Extrait du registre des délibérations

Séance du 01 juillet 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre le premier juillet à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
 Nombre de Membres présents : 14
 Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 26 juin 2024

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Sandra RUCH, M. Bruno BOURY, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Christophe TRIPOZ, Mme Florence PIRAT

Excusé : Mme Laurie PASCAL, (ayant donné pouvoir à Sandra Ruch)

Secrétaire de séance : M. Christophe TRIPOZ

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION

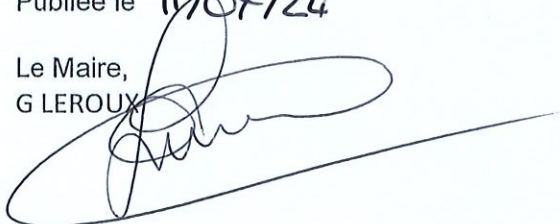
Vu la délibération du 25 octobre 2021, fixant les tarifs de location de la salle d'animation applicables à compter du 1^{er} juillet 2022.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs :

Utilisation de la salle				
	Extérieurs		Résidents	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Location	370 €	490 €	190 €	270 €
Sono - vidéo	60 €		60 €	
Vaisselle	Forfait de 100 € + 1€ par convive		Forfait de 50 € + 0,50 € par convive	
Caution salle	600 €		600 €	
Caution sono / vidéo	400 €		400 €	
Forfait ménage hors cuisine	120 €			
Eclairage extérieur	15 €			

Délibération certifiée exécutoire
 Reçue en Préfecture le 11/07/24
 Publiée le 11/07/24

Le Maire,
 G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
 001-210102299-20240701-2024070128-DE
 Date de réception préfecture : 11/07/2024

MAIRIE DE MALAFRETAZ

2024-28

Casse ou perte	
Assiette	10 €
Tasse	5 €
Verre	3 €
Couvert	2 €

Forfait nettoyage en cas de défaut	
Salle	70 €
Vaisselle	70 €
Évacuation tri	50 €

Il est proposé au conseil municipal de modifier ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs :

	Utilisation de la salle			
	Extérieurs		Résidents	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Location	370 €	490 €	190 €	270 €
Sono - vidéo	60 €		60 €	
Vaisselle	Forfait de 100 € + 1€ par convive		Forfait de 50 € + 0,50 € par convive	
Caution salle	600 €		600 €	
Caution sono / vidéo	400 €		400 €	
Forfait ménage hors cuisine	120 €			
Eclairage extérieur	15 €			

Casse ou perte	
Assiette	10 €
Tasse	5 €
Verre	3 €
Couvert	2 €

Forfait nettoyage en cas de défaut	
Salle	120 €
Vaisselle	70 €
Évacuation tri	50 €

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le

Publiée le

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20240701-2024070128-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2024

MAIRIE DE MALAFRETAZ

2024-28

PRECISE qu'en cas de double location sur le même week-end par des associations différentes, si rien n'a été signalé dans le quick start, le forfait de nettoyage peut être partagé en part égale entre les deux associations.

DECIDE que les prestations de la location de la salle d'animation, de la sono-vidéo, de la vaisselle et de l'éclairage extérieur sont accordées gratuitement aux associations de la commune.

DIT que le forfait ménage ne sera pas proposé aux associations.

DIT que les tarifs seront applicables à compter du 1er août 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe Tripoz



Le Maire,
Gary LEROUX.



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20240701-2024070128-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2024

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20240701-2024070128-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2024